

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante :  
actions de formation.

# INTERVENTIONS & FORMATIONS GRATUITES

## 2024

A destination des ADMINISTRATEURS et BENEVOLES  
d'associations



### CALENDRIER 2024 DES INTERVENTIONS & FORMATIONS

Face à la complexité du secteur sanitaire, médico-social et social, l'URIOPSS Centre propose, au sein de ses locaux et en intra, des formations sans contrepartie financière, à destination des administrateurs et bénévoles de vos associations. Ces formations sont financées en partie par le Conseil Régional via le Mouvement Associatif Centre et par une subvention versée par le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

|                                | INTITULE  | DATE<br>10h-17h               | INTERVENANT   |
|--------------------------------|---|-------------------------------|---|
| <b>GOUVERNANCE ASSOCIATIVE</b> |   |                               |   |
| 1                              | Favoriser la participation des usagers dans le secteur social et de la santé                            | 7 novembre 2024               | Mathilde LEYLE  |
| 2                              | Elaborer son projet associatif et stratégique : un enjeu majeur   | 6 décembre 2024               | Aude BRARD et Mathilde LEYLE                              |
| 3                              | Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative                           | Sur demande<br>Nous contacter | Conseiller technique URIOPSS                              |
| 4                              | Cerner la responsabilité civile et pénale de l'association et de ses dirigeants                         | Sur demande<br>Nous contacter |   |
| 5                              | Gouvernance et dirigeance associative : démarche de co-développement                                    | Sur demande<br>Nous contacter |   |
| 6                              | Déployer une démarche de réflexion éthique dans son association   | 15 novembre 2024<br>Amboise   | Espace de réflexion éthique régional (ERERC) / Aude Brard |
| <b>COMMUNICATION</b>           |   |                               |   |
| 7                              | La communication associative, si on en échangeait ?   | 30 mai 2024                   | Emmanuelle MALLET   |
| <b>PILOTAGE</b>                |   |                               |   |
| 8                              | Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux | 3 décembre 2024               | Johan PRIOU   |
| 9                              | Les appels à projet : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique                               | 19 novembre 2024              | Johan PRIOU   |
| <b>GESTION</b>                 |   |                               |   |
| 10                             | CPOM : appréhender les enjeux de la contractualisation  | 19 septembre 2024             | Maud BEURRIER   |
| 11                             | Anticiper, prévenir et traiter les difficultés économiques des associations                             | 7 novembre 2024               | Maxime CHOMETON   |
| 12                             | Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière                                       | Sur demande<br>Nous contacter | Conseiller technique URIOPSS                              |
| 13                             | Evolutions des modèles socio-économiques, comprendre les impacts sur les projets associatifs            | Sur demande<br>Nous contacter | Mouvement associatif                                      |

Les formations proposées dans le catalogue salariés 2024 sont également, au cas par cas, accessibles aux bénévoles au tarif salariés.

|     |  |        |                            |
|-----|--|--------|----------------------------|
| N°1 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE :</b><br>Favoriser la participation des usagers dans le secteur social et de la santé | 1 jour | 7 novembre 2024<br>10h-17h |
|-----|--|--------|----------------------------|

**INTERVENANT :** Mathilde LEYLE,  
Conseillère technique - URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Résolution de cas concrets sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Depuis les années 1990, les différentes lois du secteur social, médico-social et de la santé ont eu vocation à rééquilibrer les places de l'État, des institutions publiques et privées, des professionnels et des individus en renforçant toujours plus la capacité à agir de ces derniers. Ainsi, les lois du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ont contraint les établissements et services sociaux et médico-sociaux à organiser la participation individuelle et collective des usagers et les dernières lois adoptées (loi dites « HPST », loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016) sont venues consacrer la mise en œuvre de la démocratie sanitaire. Les associations sont concernées, au plus près de leurs valeurs démocratiques, par ses nouvelles modalités de construction des politiques publiques et ses obligations faites aux structures.*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire de la participation des usagers
- ✓ Analyser les enjeux de la participation des usagers, les freins et les leviers
- ✓ S'interroger sur les impacts de ces évolutions sociétales et réglementaires sur les modalités de gouvernance des associations

**DEROULE DE FORMATION :**

**Éléments de contexte**

- Histoire de la participation des usagers
- Définition de la participation des usagers

**Mise en œuvre de la participation individuelle**

- Le contrat de séjour et le DIPC
- Le projet personnalisé

**Mise en œuvre de la participation collective**

- Le CVS et les autres formes de participation

**Participation aux instances d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques**

- Mise en place de la démocratie sanitaire et instances de démocratie sanitaire
- Participation des usagers dans les instances de décision

|     |   |        |                             |
|-----|---|--------|-----------------------------|
| N°2 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE :</b><br>Elaborer son projet associatif et stratégique : un enjeu majeur | 1 jour | 06 décembre 2024<br>10h-17h |
|-----|---|--------|-----------------------------|

**INTERVENANT :** Aude BRARD, Directrice adjointe – Mathilde LEYLE, CT URIOPSS CENTRE

Conseillère technique gouvernance & vie associative à l'URIOPSS Centre

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Le projet associatif est un document qui exprime les ambitions de la structure ; il définit le cadre, exprime les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire, les missions et l'objet de la structure.*

*Dans un contexte marqué par une complexité grandissante du fait des dispositifs législatifs et réglementaires et d'un environnement déstabilisé, il prend tout son sens s'il est travaillé en lien avec une vision stratégique qui permettra une lisibilité à moyen terme pour conduire l'action*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Sensibiliser les acteurs de l'association à l'importance de la mise en place d'un projet associatif formalisé
- ✓ Clarifier la connaissance des acteurs sur les notions
- ✓ Donner des pistes de méthodologie pour l'élaboration de son projet

**DEROULE DE FORMATION :**

**Le projet associatif et stratégique**

- Définition
- Enjeux
- Articulation avec les autres projets – secteur médico-social
- Une démarche participative

**Le projet associatif : contenu minimal**

- Définition
- L'histoire
- Les valeurs
- Les bénéficiaires
- Les savoir-faire
- La gouvernance
- L'ambition stratégique

**Le projet stratégique : méthodologie d'élaboration**

- Le diagnostic stratégique de l'association
- Élaboration de la décision stratégique
- Mise en place d'un système de suivi du plan stratégique

**Conclusion**

- Les différentes phases de son élaboration
- Les outils d'élaboration

|     |   |        |                               |
|-----|---|--------|-------------------------------|
| N°3 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE :</b><br>Interroger la pertinence de ses statuts au regard de la stratégie associative | 1 jour | Sur demande<br>Nous contacter |
|-----|---|--------|-------------------------------|

**INTERVENANT :** Conseiller technique –  
URIOPSS

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs &  
bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES  
D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles  
d'associations

Pour profiter pleinement des bénéfices de  
cette journée, il est conseillé d'apporter  
vos statuts et, le cas échéant, votre  
règlement intérieur (document facultatif  
complétant vos statuts).

**Pour toutes les personnes en situation de  
handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité  
d'adapter dans la mesure du possible, les  
conditions d'accueil ainsi que le contenu de  
la formation en fonction des besoins.  
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins  
éventuels à l'adresse mail suivante :**  
[formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques illustrés par les retours  
d'expérience et des préconisations de  
l'intervenante. Les échanges entre les  
participants sont favorisés, notamment à  
partir des statuts et, le cas échéant, du  
règlement intérieur de leur association. Le  
support d'animation, utilisé en vidéo-  
projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera  
délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de  
formation :** Résolution de cas concrets  
sur la formalisation de préconisations
- **Evaluation de la satisfaction des  
stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Ce module sur la gouvernance associative permettra aux  
administrateurs bénévoles des associations d'obtenir les clés leur  
permettant notamment de mettre à jour les statuts.*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ S'approprier le fonctionnement juridique lié à la loi 1901, ou se  
remettre à niveau, pour réfléchir au rôle primordial des statuts  
(loi de l'association).
- ✓ Clarifier les rôles et les pouvoirs de chaque instance et de  
chaque acteur, en vue de la mise en œuvre du projet de  
l'association.

**DEROULE DE FORMATION :**

*La liberté est au cœur de la loi du 1er juillet 1901*

*C'est pourquoi, l'association est un contrat. Comme tel, l'association est  
fondée sur l'autonomie de la volonté et bénéficie de la liberté  
contractuelle. En conséquence, en principe :*

- *Toute personne est libre d'adhérer ou non à une association et de s'en  
retirer*
- *Toute association est libre d'accepter ou non une adhésion*
- *Le contenu de chaque contrat d'association est librement déterminé par  
les parties*

*Le corollaire de cette liberté associative tient à l'organisation associative,  
notamment celle des statuts et pouvoirs.*

**Introduction : la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat  
d'association**

- La rencontre des consentements
- La mise en commun des connaissances ou de l'activité
- La gestion désintéressée
- L'acquisition de la personnalité juridique

**Le contenu général du contrat d'association**

- La création de l'association
- Les ressources de l'association
- Les membres de l'association
- L'organisation de l'association

**Répartition des rôles et des pouvoirs au sein d'une association**

- Le mandat civil
- L'Assemblée générale / le Conseil d'administration / Le Bureau

**Quelques notions de responsabilités**

- La responsabilité civile et pénale de l'association et de ses  
Dirigeants
- Les délégations de pouvoirs et le document unique de  
délégation (DUD)

N°4

**FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE :**  
Cerner la responsabilité civile et pénale de l'association et de  
ses dirigeants

**Sur demande**  
**Nous contacter**

**INTERVENANT :**

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles. **Ouverte aux salariés, au tarif habituel.**

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :**

**formation@uriopss-centre.fr**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Ni la loi de 1901, ni ses décrets d'application ne comportent de précisions sur les obligations des dirigeants. Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'en existe pas. Ces obligations et interdictions ont été peu à peu dégagées par la jurisprudence ou découlent de l'application d'autres textes, notamment ceux du code pénal. Quelles sont les situations pouvant entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l'association, de ses dirigeants ou de ses salariés ?*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Permettre aux participants de mieux cerner les risques en matière de responsabilité civile et pénale
- ✓ Leur donner des pistes pour s'en prémunir

**DEROULE DE FORMATION :**

**La responsabilité civile**

- Le fonctionnement des tribunaux civils
- La notion de faute
- Le défaut d'information et de surveillance
- La responsabilité du fait d'autrui
- La charge de la preuve
- Le fondement de la responsabilité civile et ses conséquences

**La responsabilité pénale**

- L'abus de fonction
- Les personnes vulnérables
- Les atteintes aux mineurs et leurs familles
- Le délit d'imprudance
- L'hygiène et la sécurité
- La délégation de pouvoir
- La loi Fauchon "Les délits non intentionnels"

N°5

**FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE & DIRIGEANCE :**  
Gouvernance et dirigeance associative : démarche de co-développement

Sur demande  
Nous contacter

**INTERVENANTE :** Conseiller technique -  
URIOPSS Centre

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs &  
bénévoles.

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES  
D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :**  
**formation@uriopss-centre.fr**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques et formulation de préconisations illustrés par les retours d'expérience de l'intervenante et des participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, est remis en format papier.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*La gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux se complexifie de plus en plus. Ces mutations viennent interroger la gouvernance et la dirigeance de nos associations. Rechercher des solutions innovantes et adaptées aux problématiques émergentes est la vocation de l'URIOPSS Centre.*

À travers une approche d'animation innovante, par la méthode du co-développement, l'URIOPSS Centre propose aux administrateurs des associations de participer à une réflexion individuelle et collective afin de :

- ✓ Partager des problématiques actuelles de gouvernance
- ✓ Identifier ensemble les freins à la mobilisation de nouveaux administrateurs
- ✓ Repérer les espaces de liberté dans le fonctionnement associatif
- ✓ Construire collectivement des propositions originales et reproductibles

**ETAPES D'UNE SEANCE :**

Lors d'une séance, l'un des participants joue le rôle de "client" et expose sa problématique tandis que les autres jouent le rôle de "consultants". Puis les rôles changent lors de la séance suivante. Une séance se découpe en six étapes :

1. Exposé
2. Clarification
3. Contrat de consultation
4. Exploration
5. Plan d'actions
6. Evaluation

|     |  |        |                         |
|-----|--|--------|-------------------------|
| N°6 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GOUVERNANCE &amp; DIRIGEANCE :</b><br>Déployer une démarche de réflexion éthique dans son association ? | 1 jour | 15 mars 2024<br>10h-17h |
|-----|--|--------|-------------------------|

**INTERVENANT :** Espace de réflexion éthique régional (ERERC) & Aude BRARD, Directrice Adjointe – URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations du secteur médico-social (PA/PH/Domicile)

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :**  
[formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **Présentiel**.

Formation très interactive mêlant apports théoriques et pratiques de l'intervenante, retours d'expérience, travaux de groupe et réflexion collective par les participants. Des exemples concrets seront présentés.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz final
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** Orléans – Locaux de l'Uriopss Centre

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

- Identifier les leviers pour la mise en place d'une réflexion éthique dans une association
- Partager sur des projets concrets de mise en place d'instance éthique
- Faire le lien avec son projet associatif

**PROGRAMME :**

**1<sup>ère</sup> partie : Sensibilisation à l'éthique pour la gouvernance associative**

- Pourquoi engager une démarche de réflexion éthique au niveau associatif ?
- Ethique et démarche de réflexion éthique : de quoi parle-t-on exactement ?

**2<sup>ème</sup> partie : Retour d'expériences en région : échanges à partir de témoignages associatifs**

- Comment mettre en place un espace de réflexion éthique : freins et leviers
- Quels impacts de la réflexion éthique sur la gestion associative

**3<sup>ème</sup> partie : La place de l'éthique dans l'association / l'institution**

**4<sup>ème</sup> partie : Travail pratique autour d'une situation concrète**

**Autres dates :**

- Le 21 juin 2024 dans le Berry
- Le 15 novembre 2024 dans le Loir-et-Cher



|     |   |        |                        |
|-----|---|--------|------------------------|
| N°7 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – COMMUNICATION :</b><br>La communication associative, si on en échangeait ? | 1 jour | 30 mai 2024<br>10h-17h |
|-----|---|--------|------------------------|

**INTERVENANT :** Emmanuelle MALLET,  
Conseillère technique – URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations intéressés par la communication au sein de leur structure

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :**  
**formation@uriopss-centre.fr**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Formation très interactive mêlant apports théoriques et pratiques de l'intervenante, retours d'expérience, travaux de groupe et réflexion collective par les participants. Des exemples concrets seront présentés.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'ÉVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz final
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** Teams

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Communiquer sur ses valeurs et ses actions est devenu fondamental pour les associations. C'est un moyen de donner du sens au projet associatif, que l'ensemble des parties prenantes y adhèrent. C'est aussi un moyen d'être plus visible. Pourtant, la fonction Communication au sein d'une association et ses outils/canaux associés sont parfois mal connus au sein des structures. Cette journée de sensibilisation permettra aux participants d'acquérir les bases de la communication et de mieux appréhender la conception d'un plan de communication. Il est conseillé aux participants de faire remonter leurs attentes et questions en amont de la journée de formation et d'apporter des exemples d'actions de communication mises en place au sein de leur structure.*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Mesurer les enjeux de la communication associative et identifier les différents niveaux de communication
- ✓ Connaître les différents outils et médias de communication
- ✓ Appréhender la mise en place d'un plan de communication

**DEROULE DE FORMATION :**

**La communication associative et ses enjeux**

- Les différents composants de la communication
- Les enjeux de la communication
- Les différents niveaux de communication (institutionnelle, interne, financière, de recrutement...) et les différentes parties prenantes
- Les différents outils et canaux de communication

**Le plan de communication au service de la stratégie de l'association**

- **Méthodologie :** diagnostic, définition des cibles, des objectifs et des messages clés, choix des outils et des canaux de communication, construction du plan d'actions, contrôle, évaluation

|     |  |        |                            |
|-----|--|--------|----------------------------|
| N°8 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – PILOTAGE :</b><br>Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux | 1 jour | 3 décembre 2024<br>10h-17h |
|-----|--|--------|----------------------------|

**INTERVENANT : Johan PRIOU,**  
Directeur – URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**. Formation à **distance ou mixte** (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Apports théoriques et échanges entre les participants.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Le secteur social et médico-social accompagne un nombre croissant de nos concitoyens en situation de fragilité temporaire ou définitive. Il est d'une très grande diversité tant par les personnes concernées, les acteurs qui les accompagnent, que par les décideurs et financeurs publics en situation de responsabilité.*

*L'ambition d'une « société inclusive » génère de fortes évolutions pour le secteur. De plus en plus, les usagers et les patients ont un rôle incontournable. Les mots clés des réformes sont : priorités au droit commun, « désinstitutionnalisation », transformation de l'offre, nouvelles organisations et coopérations territoriales, mises en concurrence, contractualisations et réformes de la tarification.*

A l'issue de la formation, les bénévoles impliqués dans la gouvernance associative seront en mesure :

- ✓ D'appréhender les spécificités du secteur social et médico-social
- ✓ De se repérer dans les évolutions des politiques publiques du secteur.

**DEROULE DE FORMATION :**

**Introduction : Les caractéristiques historiques du secteur social et médico-social depuis 1975 & les problématiques actuelles**

**L'action sociale en France : les données clés**

**Une mutation du secteur social et médico-social au service d'une « société inclusive » ?**

- Un secteur toujours sous tension de besoins sociaux non couverts
- Le rôle incontournable des usagers et des patients
- Le débat sur la « désinstitutionnalisation » relancé : recommandations du Conseil de l'Europe et de l'ONU
- La priorité donnée à l'accès des personnes vulnérables au droit commun et recentrage des missions des établissements
- L'irrésistible ascension de la notion de parcours
- La nécessaire adaptation de l'organisation territoriale
- La transformation de l'offre
- Les mutations des modes de régulation et de tarification du secteur sanitaire, social et médico-social : généralisation des CPOM ; réforme des nomenclatures des établissements et services ; nouveaux modes de tarification.

**Conséquences pour les associations et les professionnels**

- Des évolutions à intégrer aux projets associatifs
- De nouveaux partenariats à créer
- L'enjeu des systèmes d'information

**Conclusion**

|     |  |               |                             |
|-----|--|---------------|-----------------------------|
| N°9 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – PILOTAGE :</b><br>Les appels à projet : comprendre les enjeux pour jouer son rôle politique | <b>1 jour</b> | 19 novembre 2024<br>10h-17h |
|-----|--|---------------|-----------------------------|

**INTERVENANT : Johan PRIOU,**  
Directeur – URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**. Formation à **distance ou mixte** (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.

Apports théoriques et échanges entre les participants.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette systématisation du recours à la mise en concurrence
- ✓ Intégrer les nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre des appels à projet
- ✓ Maîtriser les étapes de la réponse à un appel à projet
- ✓ Se préparer à l'audition par la Commission de sélection

**DEROULE DE FORMATION :**

**Le contexte de la mise en concurrence et le cadre de l'autorisation**

**Le renforcement du rôle de la planification de l'offre et des besoins sociaux et médico-sociaux**

- Les outils d'évaluation des besoins : les schémas et le Projet Régional de Santé
- Le PRIAC comme outil de programmation de l'offre

**La procédure de délivrance des autorisations : les appels à projets**

- Le champ d'application
- La procédure
- Les enjeux

**La constitution du dossier de réponse à un appel à projet**

- Les principes et l'analyse du cahier des charges
- Les points clés de la réponse à un appel à projets et les points de vigilance dans la constitution du dossier

**L'audition par la Commission de sélection**

- Posture des candidats
- Les points clés de l'argumentaire lors la présentation orale

|       |  |        |                              |
|-------|--|--------|------------------------------|
| N° 10 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION :</b><br>CPOM : appréhender les enjeux de la contractualisation | 1 jour | 19 septembre 2024<br>10h-17h |
|-------|--|--------|------------------------------|

**INTERVENANT :** Maud BEURRIER, Conseillère technique – URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à **partir d'un modèle de CPOM**.

Animation par vidéo-projection avec support papier remis aux participants à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- ✓ Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- ✓ Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

**DEROULE DE FORMATION :**

**Les bases légales et réglementaires : démarche volontaire ou imposée ?**

- Evolution du cadre juridique
- Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
  - Pluri-annualité
  - Pluri-établissements

**La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.**

- Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
- Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
- Le diagnostic préalable
  - La gestion des ressources humaines
  - Les objectifs budgétaires et financiers

**La contractualisation**

- Contenu et structuration d'un CPOM
- Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
- Les points incontournables

**Un budget pour 5 Ans : l'EPRD**

- Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
- Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
- La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
- L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
- Les indicateurs clés d'analyse financière

|       |   |        |                            |
|-------|---|--------|----------------------------|
| N° 11 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION :</b><br>Anticiper, prévenir et traiter les difficultés économiques des associations | 1 jour | 7 novembre 2024<br>10h-17h |
|-------|---|--------|----------------------------|

**INTERVENANT :** **CHOMETON Maxime,**  
Conseiller technique - URIOPSS GRAND EST

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

*Lorsqu'une association rencontre une difficulté économique, comment y faire face ? Quelles sont les procédures d'aide existantes (alerte, mandat ad hoc, conciliation...) ? Que recouvrent-elles ? Quand les mettre en place ? A qui s'adresser ? Quelle est la responsabilité des dirigeants associatifs et salariés ? Quelles peuvent être les conséquences sur l'activité et l'emploi ? Comment anticiper au mieux ces difficultés ? Quelles sont les situations porteuses de risques pour une association ?*

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Mieux cerner les mesures et dispositifs pouvant être mis en œuvre afin de surmonter au mieux les difficultés économiques auxquelles l'association peut se trouver confrontée
- ✓ Anticiper les difficultés économiques auxquelles l'association peut se retrouver confrontée

**DEROULE DE FORMATION :**

**Rappel des textes légaux et réglementaires du code du commerce en lien avec la conjoncture économique**

**La prévention des difficultés**

- Aides publiques
- Procédure d'alerte
- Mandats ad hoc
- Conciliation
- Sauvegarde
- Sauvegarde accélérée

**Le traitement des difficultés**

- Déclaration de cessation de paiement
- Redressement judiciaire
- Liquidation judiciaire

**L'anticipation des difficultés des entreprises**

- Les structures d'information et d'assistance
- Adhésion à un groupement de prévention agréé
- Le recours au Commissaire Aux Comptes, un pilotage adapté et performant

|      |   |        |                               |
|------|---|--------|-------------------------------|
| N°12 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION :</b><br>Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière | 1 jour | Sur demande<br>Nous contacter |
|------|---|--------|-------------------------------|

**INTERVENANT :** Conseiller technique –  
URIOPSS CENTRE

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs &  
bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES  
D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants. Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Disposer d'une information claire sur l'élaboration des propositions budgétaires jusqu'à la réalisation du compte administratif, et l'impact du passage à la procédure EPRD
- ✓ Comprendre les enjeux du diagnostic de la situation financière d'une association
- ✓ Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement

**DEROULE DE FORMATION :**

**Le fonctionnement budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux**

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les mécanismes de la tarification
- La procédure budgétaire
- L'élaboration du compte administratif
- Suivi et pilotage budgétaire
- La procédure EPRD/ERRD

**L'analyse financière d'une association :**

- Le bilan : une approche patrimoniale et financière
- Les grandes masses du bilan financier : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie
- Présentation et analyse du bilan financier (ratios, tableau de variation des flux de trésorerie)

|      |  |               |                               |
|------|--|---------------|-------------------------------|
| N°13 | <b>FORMATION EN PRESENTIEL – GESTION :</b><br>Evolutions des modèles socio-économiques, comprendre les impacts sur les projets associatifs | <b>1 jour</b> | Sur demande<br>Nous contacter |
|------|--|---------------|-------------------------------|

**INTERVENANT :** Mouvement associatif

**COÛT :** gratuit pour les administrateurs & bénévoles

**PUBLIC(S), PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :**

Administrateurs et bénévoles d'associations

**Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)**

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Formation en **présentiel**.

Apports théoriques illustrés par les retours d'expérience de l'intervenant et des échanges entre les participants.

Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

**MODALITES D'EVALUATION :**

- **Evaluation des acquis en cours de formation :** Quiz
- **Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation**

**EFFECTIF MINIMUM :** 5 personnes

**CAPACITE MAXIMUM :** 15 personnes

**LIEU :** URIOPSS Centre, Orléans

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- ✓ Identifier les différents types de modèles socio-économiques associatifs
- ✓ Connaître et analyser les différents types de stratégies associatives
- ✓ Connaître et analyser l'efficacité du pilotage économique de l'association, les modes de financements associatifs et leur impact sur la gouvernance

**DEROULE DE FORMATION :**

**Les tendances qui impactent le financement associatif**

- L'évolution du financement public
- Un nombre accru d'acteurs
- Evolution du bénévolat

**Présentation des différents types de modèles socio-économiques associatifs**

- L'identification du besoin de financement
- L'analyse des différents modèles socio-économiques associatifs

**Quelle stratégie associative pour quel modèle socio-économique**

- Analyse de la stratégie associative
- Analyse de la pertinence du modèle socio-économique avec le projet associatif

**Le pilotage du modèle économique de l'association**

- Le plan de pilotage et de supervision
- Les outils de pilotage du projet associatif
- Focus sur des modes de financement

## Conditions générales de vente

Conformément à la certification Qualiopi, vous pouvez retrouver les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur sur [www.uriopss-centre.fr](http://www.uriopss-centre.fr) - rubrique Formation

## Le service Formation

### Coordonnées :

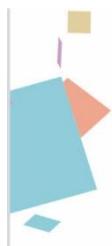
URIOPSS Centre – Service Formation  
29 boulevard Rocheplatte, BP 35  
45016 ORLEANS CEDEX 1  
Tel : 02.38.62.34.39  
Mail : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

### Contacts :

Aude BRARD : Directrice adjointe  
Marine PONS : Chargée de formation et accompagnement  
Fatima LESTRADE : Suivi formation Intra & Accompagnement  
Manon DE LIMA: Suivi des formations Inter

## Formateurs

- **Emmanuelle MALLET**: Conseillère Technique
- **Johan PRIOU** : Directeur de l'URIOPSS Centre
- **Aude BRARD** : Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre
- **Maxime CHOMETON** : Conseiller Technique
- **Mathilde LEYLE** : Conseillère Technique



Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction des besoins. N'hésitez pas à nous en faire part à l'adresse mail ci-après : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)



## Présentation et références de l'URIOPSS Centre

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949 sous le statut de loi 1901, a pour but d'**unir les associations et organismes non lucratifs des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités**. L'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 700 établissements et services du secteur sanitaire et social.

Elle propose aux acteurs associatifs du secteur social et médico-social une offre de formation et des accompagnements adaptés aux enjeux du secteur permettant d'apporter des éléments de compréhension aux administrateurs, aux dirigeants et à leurs équipes dans l'exercice de leurs fonctions. Elle participe à la conception d'outils avec le réseau Uniopss/Uriopss, afin de structurer la réflexion des acteurs et de les accompagner dans leurs décisions.

### Nos valeurs

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Non-lucrativité et solidarités
- Dynamisation du tissu social

### Nos missions

Les missions conduites par l'équipe technique de l'URIOPSS Centre sont les suivantes :

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Animer le réseau                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ... se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, prendre du recul, fonder des prises de position</li> <li>➤ ... à travers des <b>réunions départementales ou commissions sectorielles</b> mais également <b>des colloques, journées d'études</b></li> </ul>    |
| Conseiller                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ... pour <b>informer et répondre aux questions</b> des associations, en assurant une veille juridique, participant aux Commissions nationales du réseau et étant en relation avec les autorités régionales et départementales.</li> </ul>  |
| Soutenir et accompagner techniquement | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ... par un <b>appui expert</b> des personnes ressources internes et externes</li> <li>➤ ... par des propositions de <b>formations en « Inter » ou en « Intra »</b>, ou par <b>l'appui à la conduite de projets</b> et à l'accompagnement au changement</li> </ul>                      |
| Représenter                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ... les organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux et être force de proposition dans toutes les instances les concernant (CRSA, Conseils territoriaux de santé, Commissions de sélection appels à projets, CESER, CDCA, Mouvement associatif du Centre ...)</li> </ul> |

L'URIOPSS Centre coordonne et intervient sur sept secteurs : personnes handicapées, personnes âgées, aide et soins à domicile, protection de l'enfance et jeunes en difficulté, petite enfance, lutte contre l'exclusion/Insertion, sanitaire.

### Nos Forces

- Notre appartenance au réseau Uniopss-Uriopss.
- Notre rôle prépondérant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et une influence politique auprès des pouvoirs publics sur le plan local et national.
- Notre engagement au service de la Vie Associative depuis plus de 60 ans et une proximité soutenue avec nos adhérents.
- Notre expertise technique reconnue avec une équipe de salariés et d'intervenants extérieurs spécialisés dans ses différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- Notre connaissance des problématiques du secteur associatif sanitaire et social et notre expérience confirmée de l'accompagnement de ses acteurs.

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2024 : Formation des bénévoles

### Stagiaire (s) :

Nom et prénom : ..... Fonction : .....

Association : .....

Adresse de l'association : ..... Ville : ..... Code Postal : .....

Mail : ..... N° de téléphone.....

- Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :  
Autre demande particulière :

Nom et prénom : ..... Fonction : .....

Association : .....

Adresse : ..... Ville : ..... Code Postal : .....

Mail : ..... N° de téléphone.....

- Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n'hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :
- Autre demande particulière :

### Inscription à la formation :

INTITULE : .....

Date : .....

### Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ?

.....  
.....

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS

Fait à : ..... Le : ..... Signature :

#### Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l'URIOPSS Centre

En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l'URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.

- Le traitement a pour finalité de gérer la formation (inscription, administratif, adaptation du contenu au public, évaluations), conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.
- Les données suivantes : nom du participant, structure d'origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation.
- Vous avez le droit d'accès au traitement pour lequel l'URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s'exerce auprès du Responsable du traitement.
- Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.